



Sommaire

P. 1 : Dates à retenir. P. 2 et 3 : Souvenirs de mars. Conseil Municipal du 17 mars. P. 4 : Spécial Sietrem. Résultats des Elections. P. 5 et 6 : Pages Documentaires.

LOISIRS 4 avril

Oeufs de Pâques 2010

Pour les enfants de 1 à 11 ans. Pour la 6ème année, cette manifestation est organisée avec la Commune de Conches, dans le Parc des Cèdres, (Parc de la Maison de Retraite). Rendez vous Dimanche 4 avril à 11h pour partir à la Chasse aux Oeufs.

A 12h remise des Lots, suivie d'un lancer de petits oeufs en chocolat et à 12h30, une collation sera servie pour les petits et les grands.

N'oubliez pas vos petits paniers pour la récolte.

TOURNOI 9 mai

28ème Concours de Pétanque

Dimanche 9 mai, rendez vous sur le boulo-drome pour le 28ème Concours de Pétanque. La compétition débutera à 13h45, donc soyez présents dès 13h30. Ce tournoi est « à la mêlée » et après la remise des coupes, les participants seront conviés au pot de l'amitié. Montant de la participation 3€ par personne.

LOISIRS 16 mai

Inscriptions Troc et Pucés en Mairie

Le 3ème dimanche du mois de mai, pour la 21ème édition, soit pour 2010 le dimanche 16 mai aura lieu le traditionnel Troc et Pucés.

Le premier vendredi des inscriptions est réservé exclusivement pour les Guermantais soit le vendredi 30 avril de 17h à 19h. Vous pourrez également vous inscrire les jeudi 6 mai de 17h à 19h et samedi 15 mai de 10h à 12h. N'oubliez pas : Votre pièce d'identité. Votre justificatif de domicile. Un chèque de 10€ pour la caution qui vous sera restitué le jour de la manifestation après la libération de votre place. Tarif guermantais : 6€ les 2 ml.



La Photo du Mois de Mars : Loto du CCAS.

Info Mairie

Nous vous informons de l'arrivée le 5 mai de notre nouvel attaché territorial M. Ludovic PEREIRA, en remplacement de Mme Florence NGUYEN-ROUAULT.

SPORTS Loisirs à Bussy-St-Georges

Rappel pour les amateurs de golf

Carte privilège : 247 € à l'année, tarif couple 392 €. Mais 192 € et 309 € pour les résidents de Guermantes et Bussy-St-Georges. 2 green-fees 9 trous offerts. En devenant membre du Club, vous bénéficiez de tarifs privilégiés sur les Green-Fees (de -30 à -40 %), la gratuité des chariots, réductions sur les seaux de balles de practice avec utilisation du système biométrique, accès au parking réservé aux membres. Renseignements Golf de Bussy 01 64 66 00 00 et sur le site : www.golfbussyguermantes.com

Nouveaux horaires du restaurant les Terrasses du Golf

Ce restaurant traditionnel français situé dans l'enceinte du Golf, ouvre depuis début mars ses portes le soir du mercredi au samedi. Service de 19h à 22h sur réservation. Tél. 01 64 66 81 81. Promenade des Golfeurs à Bussy-Saint-Georges

6ème édition du MarathonMarn Dimanche 13 Juin

En équipe ou en individuel sur 42,195 km à travers les 15 Communes de notre Communauté. Egalement une Randonnée de 10 km. Renseignements et inscriptions sur le site : www.marathonmarneetgondoire.fr Comme chaque année, nous avons besoin de ravitailleurs et de signaleurs. Inscrivez-vous en Mairie.

EMPLOI

Opération «jobs d'été» pour les jeunes

En partenariat avec le réseau «Information Jeunesse» de Seine-et-Marne. Cette année, cette action aura lieu le mercredi 14 avril de 10h à 18h dans les locaux de la Direction de la Jeunesse et du PIJ situés 7/9 rue Vacheresse à Lagny.

Offres d'emploi

Au Château de Guermantes, postes à pouvoir au sein du Groupe Châteauform. Un listing est à votre disposition pour consultation en Mairie. Il s'agit principalement de postes de service en restauration et hôtellerie, plus un jardinier (21 postes au total). Ouverture estimée début Mai.

Le Centre Hospitalier de Lagny recrute des IDE, des manipulateurs en électro radiologie, des masseurs kinésithérapeutes. Tél 01 64 30 74 36 et : recrute ment@ch-lagny77.fr

SOIRÉE Samedi 20 Mars

Loto du CCAS

Succès total pour cette 5ème édition du Loto organisé au profit du CCAS, le samedi 20 mars. 130 personnes se sont déplacées pour placer leurs petits jetons sur leur carton.

Le bénéfice de cette manifestation est de 750 €.

Dès 20h, Isabelle Rouquier et Michel Charpenel sortaient les premiers numéros... Au cours du premier entracte Gérard Dura a invité les participants à venir estimer le montant du panier garni, le but étant de s'approcher au plus près du montant exact du prix de ce panier.

Lors de ces 27 parties, de nombreux lots en esthétique et en restauration ont été gagnés en plus des 3 GROS LOTS dont un four micro-ondes/grill, un appareil photo numérique et un écran TVLCD 82 cm.



Le gagnant du Gros Lot.

Les sandwiches confectionnés par Mmes Degendt, Dusoleil, Fima, les hot dogs par M. le Maire et les crêpes par Corinne Poyac ont substantié l'assistance.

Un grand merci à tous les bénévoles dirigés par Mme Fontaine qui se sont investis lors de cette soirée très conviviale.

Remerciements à tous nos sponsors, le chocolatier Lépinay de Lagny, les boulangeries de Guermantes et de Jossigny, le salon de coiffure Clara Andrade de Chanteloup, la

pizzeria Césena, le restaurant de Ferrières Du côté de Chez Jean, le supermarché Primland de St Thibault, les centres d'esthétique Liloo Soleil de Serris, L'instant Plaisir de Guermantes, Body Tentation et Sun Tentation de Bussy St Georges, les luminaires Javillier de St Thibault, les meubles Heurlier de Lagny et la Ferme de la Jonchère à Bussy St Georges.

Photos sur le Site, Rubrique Manifestations.



C'est ainsi qu'à proximité d'un camping-car deux copines cherchaient leur chemin pour la Vénusie et que, dans une majestueuse Austin Van den Plas, une future mariée se faisait enlever par le témoin du mariage. Plus loin, dans une Renault 12 deux femmes de ménage discouaient sur la fragilité des hommes.

Et d'autres scènes encore attendaient les passagers d'une TrACTION, d'une Panhard, d'une Renault 6 ou d'une Coccinelle...

Avant la seconde représentation, prévue à 16h30, était ouvert un stand de boissons et de gâteaux pour les gourmands.

Et, cerise sur le gâteau, la pluie n'est pas venue perturber cette jolie après-midi, qui a rassemblé presque une centaine de spectateurs ravis ou étonnés.

Les organisateurs aussi, contents de cette première expérience, songeaient déjà à une possible réédition... Pourquoi pas ?

et ont écouté, parfois dans un silence religieux, parfois en s'immisçant dans le cours de la scène, le plus souvent avec le sourire ou le rire, les conversations des acteurs : tranches de vie plus ou moins imaginaires racontées en monologue, dialogue ou conversation à bâtons rompus.



THÉÂTRE D'AVENUE Dimanche 21 Mars

Embouteillage insolite à Guermantes



1, 2, 3, 4,... 15 véhicules à l'arrêt, bloqués dans un embouteillage sur la RD 217 bis... On n'avait jamais assisté à un tel spectacle à Guermantes !

C'est pourtant ce que l'on a pu voir dimanche 21 mars devant la Place du Temps Perdu. En effet, en ce premier jour du printemps, nos amis d'A La Recherche des Autos Perdues avaient sorti quelques une de leurs belles voitures pour y accueillir les comédiens de la section Théâtre Adultes de Résonances, Association siégeant à Bussy-St-Georges.

Ainsi, dès 15 h, les spectateurs qui avaient réservé leur billet, ainsi que quelques promeneurs passant là par hasard, se sont installés à l'arrière des voitures

Extraits du

Sous la Présidence de M. Guy JELENSPERGER, Maire. Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRÉSENTS : Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Claude ROLLAND, Michel POYAC, Véronique FONTAINE, Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Gérard DURA, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Annie VIARD.

ABSENTS EXCUSÉS : Daniel POU-
PART : pouvoir à Gérard LEUX,
Isabelle ROUQUIER : pouvoir à
Annie VIARD, Simone TRIMAILLE :
pouvoir à Nathalie BILLY.

1) Approbation du dernier compte rendu et élection du secrétaire de séance.

Compte rendu approuvé à l'unanimité. Mme BILLY est élue Secrétaire de séance.

2) Approbation de la modification des statuts du SIERSEL.

Par délibération en date du 21 décembre 2009, le SIERSEL, titulaire de la compétence électricité a modifié ses statuts intégrant une compétence optionnelle en matière de gaz.

Considérant l'intérêt pour le SIERSEL, au vu des problématiques énergétiques et des objectifs liés au développement durable de se doter de la compétence gaz, Vu l'article L5211-20 du CGCT, les communes membres du SIERSEL doivent approuver la modification des statuts du syndicat dans les 3 mois, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la modification des statuts du SIERSEL.

3) Dissolution du Syndicat Intercommunal pour la Réalisation et la Création d'une Concession de Distribution de Gaz sur les Communes de Conches et Guermantes.

Un Syndicat Intercommunal avait été créé par les communes de Guermantes et Conches sur Gondoire pour la réalisation et la création d'une concession de distribution de gaz par arrêté du Sous-Préfet de Meaux du 12 janvier 1972. Considérant que la Trésorerie Générale de Melun n'a constaté aucun mouvement

compte rendu du Conseil Municipal

MERCREDI 17 Mars

au niveau budgétaire ni aucune activité des instances statutaires depuis plus de deux ans. Vu l'article L5212-34 du CGCT, un syndicat peut être dissous dès lors qu'il n'exerce aucune activité depuis plus de deux ans, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la dissolution de ce syndicat et ACCEPTE une répartition de l'actif.

4) Acte administratif pour acquisition de la parcelle n°AH 293 à titre gracieux.

M. Jean-Claude GIUSIANO a proposé à M. le Maire de Guermantes de faire don à la Commune de Guermantes de la parcelle de terrain cadastrée n°AH 293 d'une superficie de 150 m². Vu l'article L1311-13 du CGCT, le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de sa publication aux hypothèques, les actes concernant des droits réels immobiliers, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le projet d'acquisition à titre gracieux de la parcelle de terrain cadastrée n°AH293 d'une superficie de 150 m², par voie d'acte administratif authentifié. AUTORISE Monsieur Denis MARCHAND, Premier Adjoint au Maire, délégué aux travaux et à l'urbanisme, à signer l'acte administratif, AUTORISE Monsieur le Maire à authentifier ledit acte administratif, avant sa publication aux hypothèques.

5) Etat des sommes dues par ERDF au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité, codifié aux articles R2333-105 et suivants du CGCT.

Vu la délibération n°13-2009 du 28 mai 2009 du Conseil Municipal, Il explique au Conseil que pour l'année 2010, la redevance maximale pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants est de 180,08 €. Toutefois, conformément à l'article L2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques, le montant de redevance doit être arrondi à l'euro le plus proche. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à

l'unanimité, ARRETE le présent état des sommes dues au titre de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité à la somme de 180 €.

6) Compte Administratif – Exercice 2009.

M. le Maire présente le Compte Administratif 2009 puis confie la présidence de l'assemblée à M. Claude Rolland et quitte la salle. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DONNE ACTE au Maire de la présentation du Compte Administratif – Exercice 2009, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 644 388,96 €.

Recettes : 754 559,94 €.

Report 2008 : 30 000,00 €.

Résultats/solde : 140 170,98 €.

Investissement

Dépenses : 171 710,60 €.

Recettes : 141 861,10 €.

Report 2008 : 91 445,01 €.

Résultats/solde : 61 595,51 €.

Excédent de fonctionnement de clôture : 140 170,98 €.

Excédent d'investissement de clôture : 61 595,51 €.

Après l'approbation du Compte Administratif, M. le Maire reprend la présidence du Conseil.

7) Compte de Gestion – Exercice 2009.

Lecture faite du compte de gestion dressé par M. DORIER, Trésorier Principal, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2009 n'appelle ni observation ni réserve de sa part, PREND ACTE du compte de gestion 2009.

8) Affectation du résultat.

VU le Compte de Gestion 2009 édité par le Trésor Public et certifié conforme par le Maire, VU le Compte Administratif 2009, VU l'excédent de la section d'investissement de 61 595,51 €, VU l'excédent de la section de fonctionnement de 140 170,98 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

► d'affecter 61 595,51 € vers la section d'investissement du Budget Primitif 2010, article 001.

► d'affecter 140 170,98 € vers la section d'investissement du Budget Primitif 2010, article 1068.

9) Budget Primitif 2010.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, VOTE le Budget Primitif 2010 qui s'équilibre ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 880 000 €.

Recettes : 880 000 €.

Investissement

Dépenses : 443 000 €.

Recettes : 443 000 €.

10) Vote des Taux d'Imposition.

Après débat au sein du Conseil, VU le Budget Primitif 2010, les nouveaux taux proposés sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 9,02 %.

Taxe foncier bâti : 18,70 %.

Taxe foncier non bâti : 48,57 %.

Le Conseil Municipal, à la majorité (10 voix pour, 3 voix contre : Jacques COURPOTIN, Gérard LEUX, Daniel POUPART ; 1 abstention : Simone TRIMAILLE), APPROUVE les nouveaux taux d'imposition.

11) Attribution de subventions de fonctionnement à des organismes de droit privé.

Le Conseil Municipal a adopté le BP2010 affectant une somme globale de 10 000 € à l'article 6574 (subventions aux organismes de droit privé). M. le Maire propose au Conseil une répartition des subventions entre les différentes Associations ayant déposé une demande auprès de la Commune :

Après en avoir débattu, le Conseil DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer : une subvention de 850,00 € à l'Ecole Maternelle du Val Guermantes, 850,00 € à l'Ecole Élémentaire du Val Guermantes, 550,00 € exceptionnels à l'Ecole Élémentaire du Val Guermantes pour une classe verte. 450,00 € à l'Association La Tête et les Mains. 450,00 € à l'Association Patch en Gondoire. 450,00 € à l'Association Le Cairn de Guermantes. 450,00 € à l'Association Bridge Club de Guermantes. 750,00 € à l'Association du Golf de Bussy-Guermantes. 400,00 € à l'Association des Anciens Combattants. 400,00 € au FSE du Collège de Saint-Thibault. 150,00 € à l'Association Sportive du Lycée Martin Luther King. 150,00 € à l'Association Les Randonneurs de la Brie.

Après en avoir débattu, le Conseil rejette, à la majorité (4 voix pour : Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Michel POYAC, Véronique FONTAINE ; 8 voix contre : Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Daniel POUPART, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD ; 2 abstentions : Gérard DURA, Claude ROLLAND), d'attribuer une subvention de 450,00 € à l'Association Les Autos Perdues. Après en avoir débattu, le Conseil DECIDE, à l'unanimité, d'attri-

buer une subvention de 400,00 € à l'Association Les Autos Perdues.

Après en avoir débattu, le Conseil DECIDE, à la majorité (7 voix pour : Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Claude ROLLAND, Michel POYAC, Véronique FONTAINE, Jacques COURPOTIN, Françoise JOUSSE ; 6 voix contre : Nathalie BILLY, Gérard LEUX, Daniel POUPART, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD ; 1 abstention : Gérard DURA), d'attribuer une subvention de 750,00 € et une subvention exceptionnelle de 600,00 € (aide au démoussage des cours) au Tennis Club de Guermantes.

Après en avoir débattu, le Conseil rejette, à la majorité (4 voix pour : Guy JELENSPERGER, Denis MARCHAND, Michel POYAC, Véronique FONTAINE ; 8 voix contre : Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Françoise JOUSSE, Gérard LEUX, Daniel POUPART, Isabelle ROUQUIER, Simone TRIMAILLE, Annie VIARD ; 2 abstentions : Gérard DURA, Claude ROLLAND), d'attribuer une subvention de 250,00 € à l'Association Estelle et une subvention de 250,00 € à la Croix Rouge Française.

Après en avoir débattu, le Conseil DECIDE, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 300,00 € à l'Association Estelle et une subvention de 300,00 € à la Croix Rouge Française.

Informations du Maire.

■ M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. Thierry RIVIERE, Conseiller Municipal, lui a remis sa démission le 11 mars 2010 et qu'il l'a immédiatement transmis à Monsieur le Sous Préfet.

■ M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison de la mutation de Mme Florence NGUYEN-ROUAULT en avril 2010, il a procédé au recrutement d'un nouvel attaché territorial, M. Ludovic PEREIRA, pour le poste de Secrétaire Général à compter de mai 2010.

■ M. le Maire présente au Conseil le projet de mise en réseau des bibliothèques de Marne et Gondoire. Ce projet impliquera à terme la mise à disposition d'un poste multimédia en Mairie accessible aux Guermantais.

■ M. le Maire présente au Conseil le projet de modification du PLU : Contraintes d'urbanisme dues au passage d'une canalisation de gaz, dispositions en matière de places de stationnement.

Ce projet de modification sera soumis à enquête publique.

Environnement



Inauguration, le samedi 27 mars par M. Oulès, Maire de Chanteloup, M. Ricart, Président et Mlle Rouquier, Vice-Présidente du Sietrem.



Nouvelle déchetterie à Chanteloup-en-Brie

Le Sietrem a décidé de renforcer son réseau de déchetteries en se dotant d'un 5ème équipement sur son territoire. Début avril vous pourrez donc vous rendre dans cette nouvelle déchetterie située 8 rue des Temps Modernes – ZAC du Chêne Saint Fiacre à Chanteloup-en-Brie. Ouvert les lundi et mercredi de 9h à 13h, les mardi, jeudi et vendredi de 15h à 19h, le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h et le dimanche de 9h à 13h. Plan à venir sur le Site.

Rapport tri des déchets

Contrôle de la qualité du tri des déchets à Guermantes.

Bilan des bacs contrôlés le 15 février 2010.

Bacs contrôlés : nombre 234.

Bacs refusés : 16 soit 6,8 %
Moyenne 2009 : 18,2 %

Bacs notés petites erreurs : 64 soit 27,4 %
Moyenne 2009 : 31,4 %

Bacs corrects : 154 soit 65,8 %
Moyenne 2009 : 50,4 %

Répartitions des erreurs dans l'ensemble des bacs contrôlés (un même bac peut contenir plusieurs erreurs, le total est donc supérieur à 100 %).

Plastiques : 77 soit 81,1 %
Moyenne 2009 : 37,2 %

Ordures ménagères :

2 soit 2,1 %

Moyenne 2009 : 2,9 %

Polystyrène : 1 soit 0,10 %

Moyenne 2009 : 1,5 %

Divers : 16 soit 16,8 %

Moyenne 2009 : 12,4 %

Sans erreur : 154 soit 65,8 %

Moyenne 2009 : 50,4 %

Erreurs observées dans les bacs refusés.

Plastiques : 15 soit 53,6 %

Moyenne 2009 : 92 %

Ordures ménagères : 2 soit 7,1 %

Moyenne 2009 : 16 %

Polystyrène : 3 soit 10,7 %

Moyenne 2009 : 8 %

Divers : 8 soit 23,6 %

Moyenne 2009 : 28 %

Vente de plantes à massif et géraniums à l'ESAT « La Grange au Bois »

C'est le printemps, le temps des plantations ! Aussi, comme chaque année en Avril et Mai, l'atelier horticulture de l'ESAT « La Grange au Bois » propose aux amateurs de jardinage de venir découvrir ses serres. Ils y trouveront un grand choix de plantes à massifs, géraniums, potées et suspensions fleuries, plants de tomates, cultivés et entretenus par une équipe de 8 ouvriers handicapés et leur moniteur.

Le centre est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et 13h à 17h, et tous les samedis du mois de Mai. Renseignements au : 01 60 94 23 11 ou 01 60 94 23 03.

ESAT « La Grange au Bois », 24 bis, Av. Raymond Poincaré, 77400 LAGNY SUR MARNE.

Qu'est ce qu'un CAT ?

Les Centres d'Aide par le Travail de l'UNAPEI sont des établissements médico-sociaux accueillant des personnes handicapées mentales. Ils constituent une forme particulière d'Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Créés par des parents et amis de personnes handicapées, les CAT de l'UNAPEI sont des établissements gérés par des Associations à but non lucratif qui défendent la qualité de l'accompagnement et le respect de la dignité de la personne.

ENQUETE Transports

Le STIF, l'autorité organisatrice de vos transports en Ile-de-France et l'Etat (Direction Régionale de l'Équipement d'Ile-de-France) réalisent en ce moment et jusqu'à mi 2011 une enquête sur les déplacements effectués quotidiennement par les franciliens. L'objectif est de mieux connaître

STIF Syndicat des Transports d'Ile de France

les pratiques de déplacements des habitants pour mieux organiser le système de transport dans notre région. Cette enquête se déroule actuellement sur la Commune. Elle est effectuée en face à face au domicile des résidents, et a fait l'objet d'une déclaration auprès de la

Commission Nationale Informatique et Libertés.

Les ménages sollicités pour répondre à l'enquête sont informés par une lettre-avis. Des enquêteurs vous contactent ensuite pour réaliser l'enquête ou fixer un rendez-vous lorsque le ménage est disponible.

Résultats des Elections régionales

Premier Tour du 14 mars

Inscrits : 977. Votants : 473 soit 48,41 %.

Exprimés : 468 soit 47,90 %. Nuls : 5.

Liste 1 – Mme Valérie PECRESSE (UMP) :	157
Liste 2 – M. Jean-Pierre MERCIER (Lutte Ouvrière) :	1
Liste 3 – Mme Marie-Christine ARNAUTU (Front National) :	22
Liste 4 – Mme Cécile DUFLOT (Europe Ecologie) :	111
Liste 5 – M. Alain DOLIUM (Mouvement Démocrate) :	17
Liste 6 – M. Jean-Marc GOVERNATORI : (Alliance Ecologiste Indépendante)	11
Liste 7 – M. Pierre LAURENT (Front de Gauche) :	19
Liste 8 – M. Axel DE BOER (Liste Chrétienne) :	2
Liste 9 – M. Jean-Paul HUCHON (PS) :	96
Liste 10 – M. Nicolas DUPONT-AIGNAN : (Rassemblement Gaulliste)	20
Liste 11 – M. Olivier BESANCENOT : (NPA : Nouveau Parti Anticapitaliste)	11
Liste 12 – M. Almamy KANOUTE (Emergence) :	1

Second Tour du 21 mars

Inscrits : 977.

Votants : 524 soit 53,63 %.

Exprimés : 502
soit 51,38 %.

Nuls : 22.

Liste Mme Valérie PECRESSE (UMP) : 247
soit 49,20 % des suffrages exprimés.

Liste M. Jean-Paul HUCHON (PS/ÉCOLOGIE) : 255
soit 50,79 % des suffrages exprimés.

Résultat du Concours « Faute d'orthographe » du N° 176

Le mot erroné était « nécessité », dans l'article « Aides aux énergies », page 3, quatorzième ligne. Onze personnes ont bien répondu. La gagnante du Tirage au sort est Isabelle Degendt. Elle recevra prochainement un Livre d'Art. Bravo à Tous pour votre participation !

Dans ce numéro également, une faute volontaire qui ne peut être qu'un triplement de consonnes (exemples : poissson, pommme...) s'est glissée une seule fois dans le numéro, excepté les www des Sites. La réponse (le mot erroné, le titre de l'article et votre adresse et téléphone) devant parvenir en Mairie avant le 25 par courrier ou sur le mail de la Mairie - PAS PAR TÉLÉPHONE. A gagner chaque mois, par tirage au sort : 1 livre d'Art.